

CHEF de MANŒUVRE avec PRATIQUE



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4323-41 du Code du Travail : « (...)Lorsque le conducteur d'un équipement de travail servant au levage de charges non guidées ne peut observer le trajet entier de la charge ni directement ni par des dispositifs auxiliaires fournissant les informations utiles, un chef de manœuvre, en communication avec le conducteur, aidé le cas échéant par un ou plusieurs travailleurs placés de manière à pouvoir suivre des yeux les éléments mobiles pendant leur déplacement, dirige le conducteur. Des mesures d'organisation sont prises pour éviter des collisions susceptibles de mettre en danger des personnes ».

OBJECTIFS

- ◆ Connaître les règles et les consignes de sécurité à respecter pour assurer le rôle de chef de manœuvre.
- ◆ Connaître les règles et les techniques à respecter lors d'opérations de manutention.

PROGRAMME :

◆ LA SECURITE ET LES OBLIGATIONS

- * Les accidents de travail et les coûts;
- * Les obligations;
- * Les responsabilités du chef de manœuvre;

◆ ASPECTS REGLEMENTAIRES

- * Incidents et accidents ;
- * Prévention des risques liés à la manutention ;
- * La manutention ;
- * Equipements de protection individuelle;

◆ SIGNALISATION DE SECURITE

- * Les règles ;
- * Le balisage ;

◆ ACCESSOIRES DE LEVAGE DE MANUTENTION

- * Les élingues (acier, tissu...);
- * Les estropes ;
- * Les chaînes ;
- * Les crochets, les manilles ;
- * Les palonniers ;
- * Conditions d'utilisation ;
- * Critères de réforme ;
- * Le stockage ;
- * Les griffes, les pinces, les lève- tôles...

◆ NOTIONS DE PHYSIQUE

- * Définitions : CMU, masse, force, moment ;
- * Evaluation de la charge :
- * Masse, volume, poids ;
- * Densité, centre de gravité ;

◆ TECHNIQUES D'ELINGAGE

- * Les différentes techniques ;
- * Efforts appliqués dans un angle ;
- * Répartition des efforts sur élingage à 2, 3, 4 brins ;
- * Les mouflages ;
- * Mode opératoire pour un élevage équilibré ;
- * Opérations spéciales ;
- * Gestes de commandement ;
- * Les moyens de communication ;

◆ MISE EN SITUATION PRATIQUE

- * Evaluation de différentes charges ;
- * Protections des angles et des élingues ;
- * Choix et utilisation des élingues, crochets,... ;
- * Guidage du grutier et du pontier avec gestes de commandement ;
- * Elingages particuliers avec des centres de gravité déplacés en haut et sur le côté ;
- * Elingages à 2, 3, 4 brins en étranglement ;
- * Retournement de charges ;
- * Diverses manutentions spéciales et de précision ;

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Notre formateur possède une solide expérience dans le domaine de la formation liée aux risques professionnels.
- ◆ Formation qui s'appuie sur une méthode participative (échanges d'expériences) et des outils pédagogiques interactifs (vidéo projection). Il alimente sa présentation de cas concrets et favorise l'aspect pratique.

PUBLIC CONCERNE :

- ◆ Toute personne amenée à diriger régulièrement ou occasionnellement des manœuvres de manutention.

. **PRE-REQUIS** : Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 8 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours (14 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements.
- ◆ En fin de formation, une évaluation est proposée, à l'issue de laquelle l'organisme de formation émet un avis qui permettra à l'employeur de délivrer l'habilitation.
- ◆ Les règles concernant la manutention et le levage de charges développées dans la formation « Pontier Elingueur » sont reprises dans cette formation.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.